

Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur de l'instruction primaire, 29 juillet 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 1 p. (300v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur de l'instruction primaire, 29 juillet 1878, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (19)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49675>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 juillet 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère
Destinataire [Cadoret](#)
Lieu de destination Vervins (Aisne)
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur les concours cantonaux. Godin demande à l'inspecteur de lui donner les indications nécessaires pour une large distribution des prix aux élèves.

Notes Destinataire : dans l'index du registre de correspondance, le nom est orthographié par erreur « Cadoré ».

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Éducation, Prix et récompenses](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Yver. 19 juillet 78

308

Monsieur l'Inspecteur,

Les réponses que j'ai reçues des institutrices ne permettent pas un moindre concours dans la division inférieure. Le doy aurait écrit que les enfants qui ont déjà con-
couru.

Cela semble établir que l'instruction primaire est assez en retard dans notre canton.

Vous me feriez bien plaisir en me donnant les indications nécessaires pour une large distribution de prix aux élèves qui ont

concouru, tant dans la division supérieure que dans l'inférieure. Ce serait un stimulant pour l'année prochaine.

Je vous dirais également bien obligé de me dire vers quelle époque cette fin cette distribution.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Edouard